

## RÉUNION DU 26 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 26 novembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur DUPONT, Maire de Latillé.

**Etaient présents** : Mesdames Monique AUGÉ, Stéphanie BRUNET, Nicole JOURDAIN- Messieurs David BEAUJOUAN, Simon BRIE, Michel CACAULT (*arrivé à partir de la délibération 2018-051*), Benoît DUPONT, Alexandre GARETIER, Jean-François MICHAUD et Philippe THIBAUT

**Etaient absentes** : Mesdames Nathalie PETIT – Monique ROY -

**Etaient absents excusés** : Monsieur Ludovic POINGT – Madame Frédérique BOURLAUD

M. Alexandre GARETIER a été élu secrétaire de séance

**Date de convocation : 20 novembre 2018**

### **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU – 10 SEPTEMBRE 2018**

Approbation à l'unanimité

### **2018 – 047 TARIFS GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE- ANNEE 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour 2019. Il précise que la garderie est désormais payante dès la fin de l'école.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas pratiquer de hausse et vote comme suit les tarifs pour l'année 2019 :

**Garderie scolaire** : 1.74 € / heure

**Cantine scolaire** : 2.95 € repas enfants  
4.90 € repas enseignants et « extérieurs »

### **2018 – 048 LOCATION LOGEMENTS –REVISION DES LOYERS- 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote comme suit la révision des loyers pour 2019 selon l'indice de référence des loyers :

<b>LOGEMENT</b>	<b><u>Loyer 2019</u></b>
6 place Robert Gerbier	461.20 € + 100 € charges
6 rue de la Verminette	259.77 €

*Débat : Monsieur Michaud s'interroge sur le faible tarif du loyer Rue de la Verminette : « est-ce un logement social ? » Monsieur le Maire informe que ce montant est lié à l'histoire, les occupants y habitent depuis plusieurs décennies.*

#### **2018 – 049 LOCATION GARAGES – REVISION DES LOYERS- 2019**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, vote comme suit la révision des loyers pour 2019 selon l'indice de référence des loyers : **51.84 € / mois**

#### **2018 – 050 TARIFS CONCESSION CIMETIERE – COLOMBARIUM –CAVEAU URNE - 2019**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas pratiquer de hausse -  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les tarifs suivants :

- **Concessions cimetière**

	<b><u>2019</u></b>
TRENTENAIRE	<b>65€ le m<sup>2</sup></b>
CINQUANTENAIRE	<b>100€ le m<sup>2</sup></b>

- **Columbarium**

	<b><u>2019</u></b>
30 ANS	<b>310€</b>
50 ANS	<b>520€</b>

- **Caveau urne**

	<b><u>2019</u></b>
30 ANS	<b>365€</b>
50 ANS	<b>400€</b>

*Monsieur le Maire ajoute que, dernièrement, le cimetière a été totalement nettoyé des mauvaises herbes et que des cailloux ont été rajoutés dans les allées par les services techniques de la commune.*



## **2018 – 052 ACCORD DE PRINCIPE SUR UN PROGRAMME CULTUREL AVEC LA COMMUNE DE CHIRE EN MONTREUIL**

Monsieur le Maire rappelle que le 07 juillet 2018 a eu lieu au château de la Chèze de Latillé, un festival commun avec la commune de Chiré en Montreuil : « les soirées aux châteaux ». Ce dernier a été une belle réussite par le nombre satisfaisant de participants ainsi que les retours positifs de l'organisation et de la programmation.

Pour l'année 2019, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser un programme culturel commun avec la commune de Chiré en Montreuil ; forte de son expérience et en complémentarité dans les saisons (la salle du Pressoir n'est pas utilisable en période hivernale). Ce programme comprendrait des représentations culturelles tout au long de l'année et l'organisation d'un festival en début d'été.

Pour ce programme, il vous est proposé d'alimenter un budget commun avec un montant qui reste à déterminer. Un budget prévisionnel sera présenté par la « commission culture » en charge également de réfléchir au(x) thème(s), aux artistes ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 Voix pour et 1 abstention, approuve cet accord de principe de cette participation. Un budget détaillé sera présenté au conseil au moment du vote du budget. Une commission culture en lien avec Chiré en Montreuil travaillera sur le sujet.

Sont nommés à la commission culture : Benoît DUPONT, Stéphanie BRUNET, Nicole JOURDAIN et Monique AUGÉ.

*Débat : La commune de Latillé abondera le budget de 20000 € et récupérera en retour la moitié de recettes estimées à 10000 €. Philippe Thibaut précise donc que l'opération sera déficitaire. Mr le maire confirme que l'opération aura un coût estimé à 10000 € euros pour la commune.*

## **2018 – 053 ADMISSION EN NON VALEUR -**

Monsieur le Maire présente 2 demandes d'admission en non-valeur pour lesquelles la comptable n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits :

Liste 3536500233 – surendettement et décision effacement de dette – article 6542 : 324.15 € (dont 220.82€ en assainissement - le remboursement sera demandé à Eaux de Vienne/SIVEER).

Liste 3262120533 – admission en non-valeur – article 6541 - 3170.52 € (dont 2547.76€ en assainissement - le remboursement sera demandé à Eaux de Vienne/SIVEER).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'admettre en non-valeur les sommes présentées et charge Monsieur le Maire d'effectuer son mandatement sur le budget 2018.

## **2018 – 054 VOTE DE SUBVENTIONS**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vote comme suit les subventions aux associations suivantes :

- ACCA : 450 €
- AS Collège : 100 €
- Ecole de danse : 528 €
- Pacifique football : 1073 €

- APE : 450 € (au titre de participation pour le spectacle de Noël offert aux enfants de primaire/maternelle) – Pour information aucune participation n’avait été versée l’an passé.

Débat :

- Monsieur THIBAUT se demande si l’AS du Collège sollicite une subvention parce que l’établissement est situé sur la commune. Monsieur David BEAUJOUAN informe que cette demande de subvention est faite à toutes les communes du secteur. Celles-ci y répondent positivement ou non.
- Monsieur MICHAUD s’interroge sur le prix élevé de la subvention allouée à la pacifique football. Monsieur le Maire précise que cette subvention est fonction du nombre d’adhérents.

**2018 – 055 - RAPPORT DE LA CLECT – PROCEDURE DE REVISION LIBRE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 deux compétences sont exercées par la Communauté de Communes du Haut Poitou :

- gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Zones d’Activités Economiques.

La commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) créée en février 2017 a procédé à l’évaluation des charges de ces compétences transférées.

Lors de sa réunion du 20 septembre 2018, la CLECT a adopté le rapport reprenant les éléments financiers des transferts de charges à la Communauté de Communes (ci-joint exemplaire du rapport)

De plus, lors de sa réunion du 27 septembre 2018, le Conseil Communautaire a adopté la méthode de révision dite « libre » des attributions de compensation s’agissant de la compétence GEMAPI et a souhaité appliquer la procédure de révision de droit commun s’agissant de la compétence ZAE.

En conséquence, notre commune étant concernée par un transfert de charges au titre de la compétence GEMAPI (cotisation à un syndicat de rivière) le Conseil Municipal doit se prononcer sur 2 points :

- Sur le rapport de la CLECT : pour être définitivement adopté, ce rapport doit être soumis aux conseils municipaux des communes membres statuant, par délibérations concordantes, à la majorité qualifiée des Conseil Municipaux.
- Sur la procédure de révision « libre » : chaque commune « intéressée » délibère à la majorité simple sur cette procédure et sur le montant de l’attribution de compensation qui lui est proposé, soit pour LATILLE 21511 € dont le mode de calcul est ci-dessous :

	Attribution de compensation 2017	Compétence GEMAPI (révision libre)	Compétence ZAE (révision de droit commun)	Attribution de compensation proposée pour 2018 (A-B-C)
Latillé	21511 €	2848,84 € Ramené à 0 €		<b>21 511 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 0 Voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions, n'approuve pas le transfert de charges au titre de la compétence GEMAPI.

**2018 – 056 PROMOTION INTERNE – TRANSFORMATION DE 4 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>NDE</sup> CLASSE EN AGENT DE MAITRISE**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade au titre de la promotion interne établi pour 2018.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 septembre 2018 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création au 1/01/2019 de 4 postes d'agents de maîtrise à temps complet et la suppression de 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>nde</sup> classe à temps complet à la même date.

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

FILIERE	GRADE	Nombre poste ouvert	Durée hebdomadaire	pourvu	Non pourvu
<b>Administrative</b>	Attaché territorial	1	35/35	1	
	Adjoint administratif	1	35/35	1	
<b>Culturelle</b>	Assistant de conservation principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	29/35	1	
<b>Sociale</b>	Agent spéc ppal . 1 <sup>ère</sup> classe école maternelle	1	35/35 <sup>e</sup>	1	
	Agent Spéc. Ppl 1 <sup>ère</sup> classe école maternelle	1	30/35 <sup>e</sup>		1

<b>Technique</b>	Adjoint technique	3	35/35 <sup>e</sup>	3	
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	35/35 <sup>e</sup>	1	
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	35/35	1	
	Agent de maîtrise	5	35/35 <sup>e</sup>	5	
	Technicien	1	35/35 <sup>e</sup>		1
	<b>TOTAL DES EFFECTIFS</b>	<b>16</b>		<b>14</b>	<b>2</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à 9 voix pour et 1 abstention la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 4 postes d'agents de maîtrise à temps complet et la suppression de 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>nde</sup> classe à temps complet à la même date.

#### **2018 – 057 CONVENTION DE MECENAT – SOREGIES – AVENANT 2**

Comme l'an passé, SOREGIES relance son action de mécénat auprès des communes lui ayant confié la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, SOREGIES apporte son soutien matériel à cette tradition des fêtes de fin d'année.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition d'avenant n°2 et la soumet au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la proposition d'avenant n°2

#### **2018 – 058 – QUESTIONS DIVERSES**

- **City stade et nuisances sonores :**

Le city stade, installé derrière le terrain de foot, a été inauguré le 14 juillet 2018. Depuis sa création, ce lieu est très assidument fréquenté par les jeunes. Cependant, ceci engendre des désagréments pour les riverains dû à des bruits répétitifs : rebonds de ballon sur le sol et dans les paniers, forte musique, grondements de moteur de cyclomoteurs ...

Monsieur le Maire annonce qu'une proposition chiffrée sera proposée au prochain conseil municipal. Une étude est en cours.

- **La poste**

Le collectif pour le maintien de la poste interroge les élus quant à la fermeture du bureau de poste les samedis matins à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018. Qu'elle est la position de la commune ?

Monsieur le Maire avait émis un avis défavorable à cette fermeture et rappel que la décision appartient à la poste. Il est d'accord sur le principe que la solution du facteur guichetier serait la plus adapté, mais la Poste a indiqué que le prochain changement se ferait en 2020. Il propose de fixer une rencontre avec les différents intervenants de la Poste. Suite à une question concernant le souhait de la Mairie de vendre le bureau de Poste, Mr le Maire indique que cela n'a jamais été un souhait de la commune.

- **Subventions**

Madame la trésorière de la pacifique tennis demande à ce que soit revue à la hausse le montant des subventions données par la commune. En effet, elle estime que le système est logique (montant alloué en fonction du nombre d'adhérents et de la catégorie d'âge) cependant elle note que le prix des licences a augmenté. Monsieur le Maire rappelle que le montant alloué n'a effectivement pas évolué mais que dans beaucoup de Municipalité il a plutôt été revu à la baisse. Il rappelle également que la commune aide matériellement et techniquement les associations pour l'organisation de leurs manifestations et/ou apporte ponctuellement une aide administrative.

- **Fontaine de la place Robert Gerbier**

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré récemment 2 membres de l'association « les amis du Bourg » qui ont rédigé un dossier afin de faire classer et inscrire la fontaine à l'inventaire du patrimoine. L'enjeu est de le valoriser et de le protéger notamment par rapport au projet de réfection de la place Robert Gerbier.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance se lève à 22h